



Sci et cave privative

Par Ariane13

Bonjour

J'ai des parts dans une sci immobilière dans laquelle j'ai acheté une période (genre time share) de 3 mois. Les 2 autres appartiennent à un autre associé et la dernière à un autre encore.

? un des autres participants ont demandé l'accord de la sci pour utiliser un local en dessous de l'appartement. Il a eu des travaux conséquents à réaliser. Il m'avait demandé de participer mais je n'étais pas intéressée.

Il a donc fait les travaux seul et à mis une porte fermée à clé.

J'ai réclamé la clé à la sci qui m'a dit qu'il devait d'abord demander l'autorisation de me la fournir à celui qui avait fait les travaux.

Je ne comprends pas.

Comment un endroit appartenant à une sci peut devenir privatif du coup ?

Que dit la loi ?

Merci pour vos réponses

Par isernon

bonjour,

je pense que cet associé attend que vous participiez aux travaux pour vous donner la clef.

salutations

Par Ariane13

Been oui c'est ce que j'ai dit dans mon commentaire mais ce n'était pas la question.

Ma question est : a t il le droit de privatiser un local appartenant à la sci ?

Par isernon

vous devez vérifier dans les statuts de votre sci, comment se règle une telle situation sachant que vous avez refusé de participer à ces travaux.

ce n'est pas une privatisation, mais un droit d'usage.

Par Ariane13

OK je vais essayer d'avoir les statuts

Merci